VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : PB/SS - Aff. Générales

Décision N° 4 /2025

OBJET : FONCTION PUBLIQUE – police municipale – Protection Fonctionnelle – Versement de dommages et intérêts – Nicolas HERY -

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le jugement du tribunal correctionnel de Nîmes en date du 18 juin 2024 ainsi que le certificat de non-appel du 8 août 2024,

Considérant que l'administration doit protéger le fonctionnaire victime d'une atteinte à l'intégrité de sa personne, de violences, de harcèlement, de menaces, d'injures, de diffamations ou encore d'outrages, à condition que lui-même n'ait commis aucune faute personnelle.

DECIDE

- De verser la somme de 1000,00€ (Mille euros) à Monsieur Nicolas HERY au titre du préjudice moral subi dans l'exercice de ses fonctions (dépositaire de l'autorité publique) conformément au jugement susvisé et dans le cadre de la protection fonctionnelle.
- De charger Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le comptable public, de l'exécution de la présente.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 10/02/2025

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Madame Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250210-4-2025-AU
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville